



Vous possédez un foyer ou un poêle à bois?

Ceci devrait vous intéresser...

*L'air que
l'on pollue est
aussi l'air que
l'on respire!*

Protégeons l'environnement...

Sur l'île de Montréal, environ 85 000 ménages possèdent un foyer ou un poêle à bois. Durant la saison froide, lorsque les gens utilisent ces appareils, des particules fines invisibles sont émises dans notre environnement, ce qui affecte sérieusement la qualité de l'air que nous respirons.

*L'hiver dernier, le chauffage résidentiel au bois a contribué
aux 47 avertissements de smog à Montréal...*

... et la santé!

Un feu de foyer, en apparence paisible, romantique et inoffensif, dégage une fumée composée de plus d'une centaine de substances toxiques différentes : particules fines, monoxyde de carbone, composés organiques volatils, hydrocarbures aromatiques polycycliques, oxydes d'azote et de nombreux produits irritants. Certaines de ces substances sont cancérigènes. D'autres, comme les particules fines, qui ont un diamètre inférieur à celui d'un cheveu, peuvent pénétrer profondément dans les poumons et affecter votre santé.

Vous possédez un appareil de chauffage au bois?

À Montréal, sauf exceptions, il est désormais interdit d'installer, à l'intérieur d'un bâtiment, tout appareil ou foyer permettant l'utilisation d'un combustible solide. Cependant, si vous possédez déjà un tel appareil, il est possible de réduire son impact sur la qualité de l'air dans votre quartier :

- Réduisez l'utilisation que vous en faites.
- Utilisez une autre source de chauffage, surtout en période de smog.
- Ne brûlez ni ordures, ni plastique, ni bois peint ou traité, car ceux-ci libèrent des produits toxiques.
- Remplacez votre foyer ou votre poêle à bois conventionnel par un appareil à gaz ou à granules.

Vous souhaitez
moderniser votre système
de chauffage? Une aide
financière pourrait vous
être accordée!

Renseignez-vous en
contactant l'Agence de
l'efficacité énergétique
au 1 866 266-0008
ou en composant le
1 800 0-Canada pour les
programmes fédéraux.

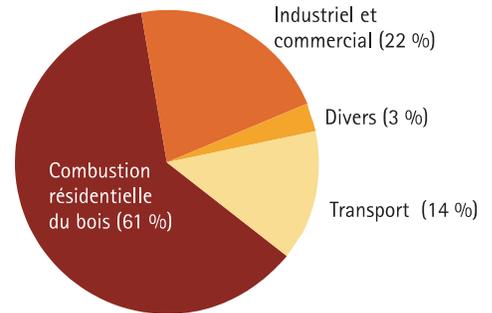
Vrai ou Faux?

L'hiver, le smog est principalement causé par les automobiles et le transport.

Faux! En hiver, le smog est causé par une forte concentration de particules fines provenant principalement du chauffage au bois résidentiel.

Émissions annuelles de particules fines

Source : INRP, Environnement Canada, 2006.



Mon foyer n'affecte pas la qualité de l'air à l'intérieur de mon domicile. En fermant la porte de mon poêle à bois, j'évite qu'il dégage des polluants dans la maison.

Faux! La grande majorité des poêles à bois dégagent des polluants à l'intérieur du domicile, même s'ils sont bien isolés ou que leur porte est fermée. En fait, le chauffage au bois peut affecter encore plus la qualité de l'air à l'intérieur de votre maison que celle à l'extérieur. Les enfants et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables face à cette forme de pollution!

La fumée qui sort des cheminées peut entrer dans les maisons et affecter la santé.

Vrai! La pollution atmosphérique peut affecter la qualité de l'air dans les maisons et aggraver les problèmes de santé tels que l'asthme, la bronchite, l'emphysème ou les maladies cardiaques.

Nos ancêtres chauffaient au bois et n'en sont pas morts. On exagère le problème!

Faux! Les études portant sur les effets nocifs des particules sur la santé sont assez récentes, mais elles démontrent aujourd'hui clairement le lien entre le chauffage au bois et de nombreux problèmes de santé.

En utilisant du bois sec et en contrôlant bien la combustion, il n'y a pas d'émissions nocives.

Faux! Il est bien sûr extrêmement important d'utiliser en tout temps du bois sec et propre et de bien contrôler la combustion. Toutefois, brûler du bois entraînera toujours des émissions de polluants comme des particules fines, pratiquement invisibles, mais qui peuvent pénétrer très profondément dans le système respiratoire.

Pour connaître la qualité de l'air sur l'île de Montréal

Réseau de surveillance de la qualité de l'air : www.rsqa.qc.ca

Avertissements de smog : www.qc.ec.gc.ca/atmos/smog

Pour se renseigner sur les effets de la pollution atmosphérique sur la santé

Direction de santé publique (DSP) de l'Agence de la santé et des services

sociaux de Montréal : www.santepub-mtl.qc.ca

Association pulmonaire du Québec : www.pq.poumon.ca

Pour en savoir plus sur le règlement relatif aux appareils à combustibles solides

ville.montreal.qc.ca/chauffageaibois ou contactez le 311